

mazars

61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France



103 rue de Miromesnil
75008 PARIS
France

Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS SA
Société Anonyme
Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault LA DEFENSE 92400
COURBEVOIE
Capital de : 8 320 000 euros - RCS : Nanterre 784824153

SIRIS-ECOVIS France
SARL
103 rue de Miromesnil
75008 PARIS
Capital social : 800 000 euros – RCS : Paris 2003B15879

Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin
Etablissement public à caractère administratif
15 quai Anatole France – 75 007 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

31 décembre 2022

Aux autorités de tutelle,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'établissement Fonds pour le Développement d'une Politique Intermodale des Transports dans le Massif Alpin (FDPITMA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les modalités d'évaluation des immobilisations du domaine concédé et la comptabilisation des impôts différés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion consolidé.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de

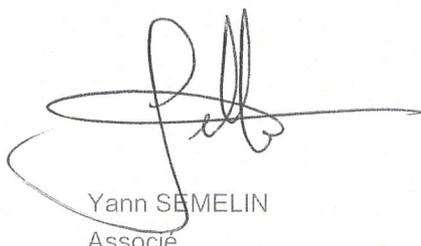
cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 21 novembre 2023



Yann SEMELIN
Associé

SIRIS-Ecovis

Fait à Paris, le 21 novembre 2023



Emmanuel MAGNIER
Associé

FDPITMA
Comptes consolidés
Exercice 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
BILAN CONSOLIDE	5
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	7
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	8
1 CONTEXTE ET PRINCIPALES HYPOTHESES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022	8
1.1 Valeur d'entrée des actifs et passifs identifiables des filiales consolidées	8
1.2 Informations sur les filiales	10
1.3 Evénements post clôture	10
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES UTILISES POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES	10
2.1 Référentiel comptable	10
2.2 Modalités de consolidation et périmètre de consolidation	10
2.3 Méthodes et règles d'évaluation	10
2.3.1 Immobilisations incorporelles	10
2.3.2 Immobilisations concédées	10
2.3.3 Immobilisations corporelles du domaine propre	11
2.3.4 Immobilisations financières	11
2.3.5 Stock de pièces de rechange	11
2.3.6 Créances	11
2.3.7 Valeurs mobilières de placement	11
2.3.8 Subventions d'investissement	11
2.3.9 Engagements de retraite	11
2.3.10 Gros entretien sur infrastructure	11
2.3.11 Emprunts et dettes financières	11
2.3.12 Comptabilisation des swaps de taux d'intérêt	11
2.3.13 Impôts courants et imposition différée	12
3 NOTES EXPLICATIVES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET LE BILAN CONSOLIDE	13
3.1 Chiffre d'affaires	13
3.2 Achats et charges externes	13
3.3 Charges de personnel	13
3.4 Impôts et taxes	14
3.5 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	14
3.6 Compensation des comptes du tunnel du Fréjus avec le partenaire Italien	14
3.7 Résultat financier	15
3.8 Résultat exceptionnel	15
3.9 Impôt sur le résultat	15
3.10 Preuve d'impôt	16
3.11 Immobilisations du domaine concédé	16
3.12 Immobilisations financières	17
3.13 Stocks de pièces de rechange	18
3.14 Créances clients et autres créances	18
3.15 Impôts différés	19
3.16 Charges constatées d'avance	19
3.17 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	19
3.18 Dotation initiale	20
3.19 Intérêts minoritaires	20
3.20 Provisions pour risques et charges	20
3.21 Emprunts et dettes financières	21
3.22 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22
3.23 Autres dettes	22
3.24 Produits constatés d'avance	23

4	AUTRES INFORMATIONS.....	24
4.1	Information sectorielle.....	24
4.2	Cahier des charges.....	24
4.3	Honoraires des Commissaires aux Comptes	24
4.4	Informations complémentaires ATMB.....	25
4.4.1	Engagements hors bilan	25
4.4.2	Actifs et passifs éventuels.....	25
4.4.3	Principaux investissements réalisés	25
4.4.4	Missions de gestion des risques et audit	26
4.5	Informations complémentaires SFTRF	26
4.5.1	Litiges.....	26
4.5.2	Investissements à réaliser	26
4.5.3	Prévisions financières à long terme et recapitalisation	27
4.5.4	Exposition aux risques financiers.....	27
4.6	Valeur des filiales au 31 décembre 2022.....	28

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT	Notes	2022	2021
K€			
Chiffre d'affaires	3.1	386 961	346 804
Achats et charges externes	3.2	-67 351	-66 853
Charges de personnel	3.3	-48 728	-45 316
Autres charges & produits d'exploitation nets		1 013	1 348
Impôts et taxes	3.4	-17 171	-15 053
Dotations aux amortissements et provisions	3.5	-78 657	-78 794
Compensation charges SITAF	3.6	-730	-158
Résultat d'exploitation		175 337	141 979
Dotations et reprises pour dépré. des immob. du domaine concédé	3.11	0	0
Résultat d'exploitation après dépréciations		175 337	141 979
Résultat financier	3.7	-23 454	-25 232
Résultat exceptionnel	3.8	2 523	2 044
Impôt sur le résultat	3.9	-45 512	-38 363
Résultat net de l'ensemble consolidé		108 893	80 428
dont part revenant aux intérêts minoritaires	3.19	19 788	16 637
Résultat net part du groupe		89 105	63 790

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Notes	2022	2021
K€			
Immobilisations incorporelles		10 298	7 429
Immobilisations corporelles du domaine propre		412	708
Immobilisations corporelles domaine concédé	3.11	2 138 595	2 061 920
Amortissement des immobilisations du domaine concédé	3.11	-649 175	-587 476
Dépréciation des immobilisations du domaine concédé	3.11	0	0
Immobilisations financières	3.12	5 052	4 361
Total de l'actif immobilisé		1 505 181	1 486 942
Stock de pièces de rechange	3.13	1 737	1 569
Créances clients et autres	3.14	95 885	90 845
Actifs d'impôts différés	3.15	41 105	50 777
Charges constatées d'avance	3.16	3 060	2 976
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	3.17	449 425	356 162
Total de l'actif circulant		591 212	502 330
Total de l'actif		2 096 393	1 989 271
PASSIF	Notes	2022	2021
K€			
Dotation initiale	3.18	46 286	46 286
Réserves Consolidées		482 513	421 158
Résultat net part du groupe		89 105	63 790
Subventions d'investissements		0	0
Capitaux propres part du groupe		617 904	531 234
Intérêts minoritaires	3.19	233 472	222 027
Capitaux propres consolidés et intérêts minoritaires		851 377	753 261
Provisions pour risques & charges	3.20	9 706	11 733
Emprunts et dettes financières	3.21	1 100 815	1 109 720
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.22	15 249	14 630
Autres dettes	3.23	93 394	65 942
Passifs d'impôts différés	3.15	0	0
Produits constatés d'avance	3.24	25 853	33 986
Total des dettes		1 235 310	1 224 278
Total du passif		2 096 393	1 989 271

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

K€	Dotation initiale	Réserves consolidées	Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2018	46 286	254 546	63 322	364 154	199 540	563 694
Affectation du résultat 2018	0	63 322	-63 322	0	0	0
Dividendes versés aux minoritaires ATMB	0	0	0	0	-7 787	-7 787
Résultat de la période	0	0	67 184	67 184	17 213	84 397
Variation des provisions règlementées	0	-807	0	-807	349	-458
Autres variations (*)	0	-169	0	-169	169	0
Situation au 31 décembre 2019	46 286	316 892	67 184	430 362	209 484	639 846
Affectation du résultat 2019	0	67 184	-67 184	0	0	0
Dividendes versés aux minoritaires ATMB	0	0	0	0	-8 403	-8 403
Résultat de la période	0	0	42 015	42 015	12 641	54 656
Variation des provisions règlementées	0	-2 315	0	-2 315	-183	-2 498
Autres variations (*)	0	-247	0	-247	247	0
Situation au 31 décembre 2020	46 286	381 514	42 015	469 815	213 786	683 601
Affectation du résultat 2020		42 015	-42 015	0		0
Dividendes versés aux minoritaires ATMB				0	-8 403	-8 403
Résultat de la période			63 790	63 790	16 637	80 427
Variation des provisions règlementées		-2 143		-2 143	-219	-2 362
Autres variations (*)		-228		-228	228	0
Situation au 31 décembre 2021	46 286	421 158	63 790	531 234	222 029	753 263
Affectation du résultat 2021		63 790	-63 790	0		0
Dividendes versés aux minoritaires ATMB				0	-8 403	-8 403
Résultat de la période			89 105	89 105	19 788	108 893
Variation des provisions règlementées		-2 213		-2 213	-160	-2 373
Autres variations (*)		-222		-222	218	-4
Situation au 31 décembre 2022	46 286	482 513	89 105	617 904	233 473	851 376

*liées à l'érosion naturelle des droits préférentiels du FDPTIMA sur les dividendes statutaires versés par ATMB jusqu'en 2051

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

K€	Notes	2 022	2 021
Résultat net de l'ensemble consolidé		108 893	80 427
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions		66 035	74 288
dont reprise sur immobilisation du domaine concédé		0	0
- Plus value / moins value de cession		669	848
- Impôts différés	3.9	9 671	6 245
- Autres		-3 162	-2 965
Marge brute d'autofinancement		182 106	158 843
Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
- Créances		-5 136	-11 030
- Compte courant S.I.T.A.F.		2 440	3 343
- Stock en cours		-168	52
- Dettes d'exploitation et diverses		10 743	-133
- Autres		987	424
Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		8 866	-7 344
Flux net de trésorerie généré par l'activité		190 972	151 499
Décaissements liés aux acquisitions d'immob. corporelles et incorp		-91 999	-73 885
Encaissements nets liés aux cessions d'immob. corporelles et incorp et financières		11 563	5 549
Variation du Bseoin Fonds de Roulement lié aux Investissements		0	0
Variation nette sur autres immobilisations financières		-488	0
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement et de désinvestissement		-80 924	-68 336
Subventions d'investissement reçues		521	526
Souscription d'emprunts		0	0
Remboursement d'emprunts	3.21	-8 570	-8 582
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires d'ATMB		-8 403	-8 403
Autres variations		-330	6
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		-16 782	-16 453
Variation de trésorerie		93 266	66 710
Trésorerie d'ouverture		356 162	289 453
Trésorerie de clôture	3.17	449 425	356 162

La trésorerie de clôture ne présente pas de soldes bancaires créditeurs.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1 CONTEXTE ET PRINCIPALES HYPOTHESES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

Le fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin (FDPITMA) a été créé en 2002 afin de concourir à la mise en œuvre d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin. C'est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

À partir de 2012, le FDPITMA a eu pour mission de reconstituer les capitaux propres de la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF) par des subventions d'exploitation intégralement financées par les dividendes reçus de la Société Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB). Afin de permettre l'accomplissement de cette mission, l'État a transféré à l'établissement, par décret du 7 mai 2012, l'intégralité de ses participations dans les deux sociétés d'économie mixte précitées soit 67,29% d'ATMB et 99,9% de la SFTRF. La Caisse des dépôts et consignations assure la gestion de l'établissement sous le contrôle du Conseil d'administration selon les conditions définies par une convention signée le 30 novembre 2012 (modifiée par avenant du 19 novembre 2020).

Conformément à l'article 30 de la loi 84-148 du 1er Mars 1984 et au décret n° 2005-747 du 1er juillet 2005 le FDPITMA, en tant qu'établissement public de l'Etat, est tenu d'établir des comptes consolidés s'il dispose de filiales, ce qui a été le cas à compter de l'exercice 2012.

1.1 Valeur d'entrée des actifs et passifs identifiables des filiales consolidées

Dans les comptes sociaux du FDPITMA, les titres de participation des sociétés ATMB et SFTRF ont été comptabilisés à leur valeur vénale au moment du transfert à titre gratuit de l'Etat au FDPITMA. Celle-ci a été déterminée en réévaluant les actifs principaux des deux sociétés, à savoir leurs contrats de concessions, ainsi que leur endettement financier à long terme à taux fixe. Il a été considéré que les deux sociétés avaient une activité limitée à la gestion de leurs contrats de concession qui, en l'absence de perspective de renouvellement, ne suffisaient pas à justifier l'existence d'un goodwill.

Dans les comptes consolidés et conformément aux règles relatives à l'établissement des comptes consolidés des établissements publics nationaux, les actifs et les passifs d'ATMB et de la SFTRF ont été pris en considération pour leur valeur vénale au 1^{er} janvier 2012.

En conséquence, à cette même date il n'existait aucun écart entre la valeur vénale des titres de participation retenue dans les comptes sociaux et la part acquise dans l'actif net réestimé des deux sociétés. Ainsi aucun écart d'acquisition n'a été constaté en consolidation.

Le calcul de la valeur vénale des actifs et passifs identifiables des filiales a été établi selon les principes énoncés ci-après :

- Les immobilisations du domaine concédé ont été évaluées grâce à l'actualisation des estimations de flux d'encaissement et de décaissement résultant des contrats de concession jusqu'à leur terme ;
- Les dettes financières des filiales ATMB et SFTRF étant cotées, celles-ci ont été évaluées à la valeur de marché à la date d'entrée dans le périmètre, alors que les gains et pertes latentes sur instruments financiers et les soultes versées à l'occasion d'opérations de refinancement effectuées avec le même créancier, auparavant étalées sur la durée du refinancement, ont été inclus dans les capitaux propres ;
- Les subventions d'investissement ne constituant pas des passifs ont été éliminées du passif ;
- Les déficits reportables de la SFTRF existants au 1^{er} janvier 2012 ont donné lieu à la comptabilisation des actifs d'impôt différés en cohérence avec les perspectives d'imputation issues des plans d'affaires à long terme utilisés pour déterminer la valeur des concessions.

Concernant la filiale SFTRF, à la date d'entrée des titres dans le bilan du Fonds, la valeur vénale ne peut tenir compte des flux de subvention résultant de la convention tripartite. En effet, le Fonds ne peut prétendre au dividende d'ATMB qu'après en être devenu actionnaire et SFTRF ne peut prétendre à la subvention du Fonds que lorsque ce dernier s'est engagé à la lui verser. Par conséquent, la valeur vénale nette des actifs et des passifs de la société SFTRF est négative à la date de leur cession par l'Etat au Fonds.

En résumé les valeurs vénales retenues pour les actifs et les passifs des sociétés se présentent comme suit à la date de première consolidation soit le 1^{er} janvier 2012 :

Bilan au 31/12/2011 en K€	SFTRF			ATMB			TOTAL VALEUR VENALE
	Valeur comptable	Ajustements	Valeur vénale	Valeur comptable	Ajustements	Valeur Vénale	
ACTIF							
Capital souscrit non appelé							
Immobilisations incorporelles				1 174		1 174	1 174
Immobilisations corporelles domaine propre	71		71	523		523	594
Immobilisations corporelles domaine concédé	1 786 704	-1 030 984	755 720	904 101	-181 560	722 541	1 478 261
Amortissement des immobilisations du domaine concédé	-375 077	375 077		-543 289	543 289		
Dépréciation des immobilisations du domaine concédé	-250 000	250 000					
Immobilisations financières brutes	608		608	1 345		1 345	1 953
Provision pour dépréciation des immobilisations financières							
Total de l'actif immobilisé	1 162 306	-405 907	756 399	363 854	361 729	725 583	1 481 982
Stock de pièce de rechange	1 154		1 154	483		483	1 637
Créances clients et autres	14 802	110 364	125 166	34 463	-2 371	32 092	157 258
Compte SITAF	2 811		2 811				2 811
Charges constatées d'avance	32 505	-32 140	365				365
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	20 923		20 923	174 606		174 606	195 529
Total de l'actif circulant	72 195	78 224	150 419	209 552	-2 371	207 181	357 600
Total de l'actif	1 234 501	-327 683	906 818	573 406	359 358	932 764	1 839 582
PASSIF							
Capital	5 939		5 939	22 298		22 298	28 237
Réserves disponibles	50		50	130 983		130 983	131 033
Report à nouveau	-291 222	-280 420	-571 642		366 048	366 048	-205 594
Résultat de l'exercice	232 092		232 092	44 816		44 816	276 908
Subventions d'investissements	72 196	-72 196		34 694	-34 694		
Capitaux propres retraités	19 055	-352 616	-333 561	232 791	331 354	564 145	230 584
Provisions pour risques & charges	3 954		3 954	3 432	-1 796	1 636	5 590
Emprunts et dettes financières	1 176 985	35 571	1 212 556	301 052	27 983	329 035	1 541 591
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 200		5 200	9 496		9 496	14 696
Autres dettes	16 441	-10 638	5 803	23 057	1 817	24 874	30 677
Produits constatés d'avance	12 866		12 866	3 578		3 578	16 444
Total des dettes	1 215 446	24 933	1 240 379	340 615	28 004	368 619	1 610 794
Total du passif	1 234 501	-327 683	906 818	573 406	359 358	932 764	1 839 582

1.2 Informations sur les filiales

La SFTRF est titulaire de la concession, pour la partie française, de la construction et de l'exploitation du tunnel routier du Fréjus, pour une période de 70 ans expirant en 2050. Ce tunnel, d'une longueur de 12,8 kilomètres, est situé pour moitié en France et pour moitié en Italie. Ainsi la Société exerce son activité conjointement avec une Société italienne, la Società Italiana Traforo Autostradale del Fréjus (SITAF) qui bénéficie d'une concession comparable pour la partie italienne du tunnel. Les accords entre les deux sociétés prévoient, en application de la convention franco-italienne de 1972, notamment le partage entre elles par moitié du résultat d'exploitation du Tunnel et des dépenses d'investissements afférentes. La société est par ailleurs titulaire, depuis le 31 décembre 1993 et jusqu'en 2050, de la concession pour la construction et l'exploitation de l'autoroute de la Maurienne (A43). Cette autoroute a une longueur de 67,5 kilomètres.

La société Autoroute et tunnel du Mont Blanc est titulaire de la concession pour la partie française du tunnel du Mont-blanc et de celle de l'autoroute A 40 reliant Châtillon en Michaille au

Fayet d'une longueur de 106.3 kilomètres. Ces deux contrats de concession prendront fin en 2050. L'exploitation du tunnel du Mont Blanc est assurée pour le compte de ses membres ATMB et SITMB (société italienne pour le tunnel du Mont Blanc) par un GEIE, créé en mai 2000, dans le prolongement des recommandations adoptées par la Commission Intergouvernementale de Contrôle du Tunnel du Mont Blanc le 3 mars 2000 et de l'accord passé entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Italienne.

1.3 Evénements post clôture

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie a entraîné d'importants changements sur l'environnement économique français. Toutefois, la société n'a pas directement d'exposition économique et bilantielle.

En revanche, les augmentations des prix des matières premières et des énergies nécessaires à son activité ont eu et auront un impact sur les comptes.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES UTILISES POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec la réglementation comptable française, en particulier avec l'instruction n° 08-017-M9 du 3 avril 2008 « Les comptes consolidés dans les établissements publics nationaux ».

Pour information, le Conseil de normalisation des comptes publics a approuvé en juillet 2021 une norme sur les comptes consolidés des établissements publics, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024, et qui s'appuie sur les dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2020-01 du 6 mars 2020 relatif aux comptes consolidés des entreprises.

2.2 Modalités de consolidation et périmètre de consolidation

La SFTRF et ATMB sont les seules filiales du FDPITMA. Le pourcentage d'intérêt du FDPITMA est de 99.94% dans la SFTRF et de 67.296% dans ATMB. Le FDPITMA exerçant le contrôle de la SFTRF et ATMB, celles-ci sont consolidées par le FDPITMA selon la méthode de l'intégration globale.

Les filiales contrôlées ou sur lesquelles la SFTRF ou l'ATMB exercent une influence notable, respectivement SEMICROF et la SGTMB, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation du fait du caractère non significatif de leurs états financiers par rapports aux comptes des sociétés détentrices des titres.

Les titres de participation non consolidés représentent soit des participations très minoritaires, soit des participations conférant une influence notable ou un contrôle conjoint. Dans ce second cas, il s'agit d'entités dont la mise en équivalence ou l'intégration proportionnelle n'aurait pas abouti à modifier les comptes consolidés de manière significative.

Groupe FDPITMA

Les créances, dettes, charges, produits ou dividendes internes au groupe formé par le FDPITMA et ses filiales sont éliminés lorsqu'ils en existent. Les titres de participations dans la SFTRF et ATMB sont éliminés en contrepartie des capitaux propres.

Les écarts d'évaluation résultant de l'évaluation des actifs et passifs identifiables à la valeur vénale ont été amortis selon les hypothèses détaillées ci-dessous (cf. infra Méthodes et règles d'évaluation).

2.3 Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels. Ils figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, sous déduction d'un amortissement linéaire déterminé sur leur durée probable d'utilisation. Celle-ci est comprise entre 1 et 3 ans.

2.3.2 Immobilisations concédées

Les immobilisations concédées sont de deux natures différentes :

- Les immobilisations de construction non renouvelables : seul l'amortissement de caducité est pratiqué.
- Les immobilisations d'exploitation renouvelables : l'amortissement de caducité ainsi qu'un amortissement technique calculé sur la durée de vie du bien sont pratiqués.

Evaluation des ouvrages concédés au bilan

Les immobilisations concédées des sociétés filiales ont été réévaluées lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation. En conséquence, les amortissements comptabilisés au cours des exercices précédents ont été annulés, la valeur de réévaluation des immobilisations constituant leur nouvelle valeur brute. Les immobilisations concédées acquises après le 1^{er} janvier 2012 figurent au bilan à leur coût de revient historique.

Durée et méthode d'amortissement

Les immobilisations concédées seront remises à l'Etat, sans indemnité, à la fin des quatre contrats de concession en 2050.

L'amortissement de caducité permet de ramener la valeur nette comptable des immobilisations à une valeur nulle, à l'issue de la concession, date de leur retour gratuit au concédant. Ces dotations sont des charges d'exploitation et apparaissent en diminution de l'actif. Cet amortissement est calculé sur la durée des contrats de concession de manière linéaire.

Pour les immobilisations d'exploitation renouvelables, la dotation est calculée sur la base nette comptable, soit le coût d'acquisition des biens déduction faite du cumul de l'amortissement de caducité et du cumul de l'amortissement technique.

Dépréciation des immobilisations concédées

Une dépréciation des immobilisations concédées est enregistrée lorsque la valeur actuelle de ces immobilisations devient inférieure à leur valeur comptable. Lorsque la valeur actuelle excède la valeur nette comptable et que celle-ci résulte de dépréciations précédemment comptabilisées, ces dépréciations sont reprises en résultat jusqu'à ce que la valeur comptable soit portée à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée, elle se traduit par une réduction de la base amortissable et une diminution des charges d'amortissement futures.

2.3.3 Immobilisations corporelles du domaine propre

Les immobilisations non concédées représentent les investissements propres de la société, non directement nécessaires à l'exploitation des deux concessions. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée probable d'utilisation.

2.3.4 Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique.

2.3.5 Stock de pièces de rechange

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré et font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût.

2.3.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes de recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

2.3.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur liquidative lorsque cette dernière est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.3.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues avant le transfert des actions d'ATMB et de la SFTRF au FDPITMA ont été éliminées des passifs des deux sociétés (voir ci-dessus). Les subventions d'investissements reçues après la prise de contrôle des deux sociétés par le FDPITMA sont comptabilisées au passif du bilan consolidé en réserves.

2.3.9 Engagements de retraite

Le groupe est tenu envers son personnel au versement d'indemnités de départ à la retraite et à la remise de médailles du travail. Ces engagements font l'objet de provisions au bilan, et sont évalués de manière actuarielle. Il en est de même pour la provision des comptes épargne temps.

2.3.10 Gros entretien sur infrastructure

Les dépenses de gros entretiens sur infrastructures correspondent à des travaux nécessaires pour maintenir ces actifs en bon état de fonctionnement. Ne constituant pas des immobilisations, elles sont prises en charge dans le compte de résultat. Elles ne comprennent pas les travaux de renouvellement de la couche de roulement des chaussées comptabilisées en immobilisations concédées et amorties sur leur durée de vie, soit de 10 à 12 ans.

2.3.11 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières figurent au bilan pour leur valeur de remboursement, à l'exception des dettes financières contractées avant le 1^{er} janvier 2012 qui ont fait l'objet d'une réévaluation lors de l'entrée des filiales du groupe dans le périmètre de consolidation. Le montant à rembourser des emprunts est généralement différent des montants encaissés lors de leur émission. Les écarts sont inscrits à l'actif ou au passif selon qu'ils sont positifs ou négatifs. Les emprunts étant remboursables in fine, ces écarts sont amortis linéairement sur la durée des emprunts.

2.3.12 Comptabilisation des swaps de taux d'intérêt

Une partie de la dette à taux fixe est transformée en dette à taux variable grâce à l'utilisation de swaps de taux. Les flux financiers engendrés par ces instruments sont comptabilisés au cours des périodes d'enregistrement des charges d'intérêts faisant l'objet de ces couvertures.

En cas de dénouement anticipé de swaps de taux comptabilisés en tant que couverture, les montants payés ou obtenus sont étalés en résultat sur la durée initiale de l'instrument dérivé de couverture.

2.3.13 Impôts courants et imposition différée.

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable. Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt applicable lors du reversement des différences temporaires, tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Compte tenu des résultats fiscaux et des perspectives des sociétés consolidées, il a été retenu les taux suivants :

- Pour SFTRF : 25% pour les décalages temporaires autres que ceux portant sur le déficit fiscal (celui-ci étant activé sur la base du rythme prévisionnel de consommation des déficits fiscaux et du taux d'impôt prévisionnel de l'année de consommation). Ce taux de 25% a été retenu en raison de l'existence des déficits fiscaux.
- Pour ATMB : 25%

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

A la date d'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés ATMB et SFTRF, les écarts d'évaluation constatés entre la valeur comptable des actifs et des passifs identifiables acquis et leur valeur réelle (voir note 1.1) n'ont pas donné lieu à la constatation d'impôts différés. Si ceux-ci avaient été comptabilisés, ils auraient représenté un passif net d'impôt différé dont l'exacte contrepartie aurait été un écart d'acquisition positif à l'actif. Cette écriture sans effet sur le résultat n'a pas été enregistrée à défaut de pouvoir justifier un écart d'acquisition positif dans le contexte d'entités concessionnaires.

3 NOTES EXPLICATIVES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET LE BILAN CONSOLIDE

3.1 Chiffre d'affaires

K€	2022	2021
Péages tunnels,	374 968	332 145
Compensation avec S.I.T.A.F des péages relatifs au tunnel du Fréjus	(1 694)	1 203
Total péages	373 274	333 348
Produit des activités annexes	13 688	13 456
Total du chiffre d'affaires	386 962	346 804

L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par une hausse des recettes des péages et tunnels de l'ordre de 27 674 k€ chez SFTRF et de 15 149 k€ chez ATMB.

Les produits des activités annexes proviennent des entreprises exploitant des installations commerciales sur les aires de service, de la location des réseaux de fibres optiques et de télécommunication, ainsi que de la facturation de mise à disposition de personnels, notamment depuis 2007 dans le cadre de la création du GEIE GEF, exploitant unique du tunnel, et pour la filiale AXXES.

Les produits des activités annexes ont augmenté de 605 k€ chez SFTRF et diminué de 373 k€ chez ATMB.

3.2 Achats et charges externes

K€	2022	2021
Achats de fournitures et pièces détachées	7 009	7 491
Entretien	15 081	14 997
Redevance domaniale*	5 607	5 514
Salaires et Charges de Personnel refacturés par le GEIE GEF	16 823	14 327
Autres charges externes	22 831	24 524
Total des achats et charges externes	67 351	66 853

* La redevance domaniale instituée par le décret n°97-606 du 31 Mai 1997 est due par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour l'occupation du domaine public.

3.3 Charges de personnel

K€	2022	2021
Salaires et traitements	31 462	29 100
Charges sociales	14 192	13 487
Participation des salariés	3 075	2 728
Total des charges de personnel	48 729	45 315

L'augmentation des salaires et traitements s'explique notamment par une augmentation de l'intéressement de l'ordre de 264 K€ chez SFTRF et l'attribution d'une prime de partage de la valeur pour soutenir le pouvoir d'achat des salariés de 329 K€ chez ATMB.

Tableau des effectifs	2022	2021
SFTRF		
Cadres	37	37
Agents de maîtrise	154	154
Employés	101	101
ATMB		
Employés	35	33
ETAM	177	175
Ingénieurs et cadres	67	65
Ouvriers	57	56
Total des effectifs	628	621

3.4 Impôts et taxes

K€	2022	2021
Taxe d'aménagement du territoire	8 757	7 301
Contribution économique territoriale	6 895	6 207
Impôts & taxes sur rémunération	538	682
Autres impôts et taxes	980	863
Total des impôts et taxes	17 170	15 053

La taxe d'aménagement du territoire s'élève à 7,50 euros par millier de kilomètres parcourus depuis le 1er janvier 2022. Ce taux est indexé sur 70% d'inflation.

3.5 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

K€	2022	2021
Amortissement caducité	55 562	52 732
Amortissement technique immobilisations	25 200	24 941
Provision pour risques et charges (montant net des reprises)	-2 105	1 121
Total dotations amortissements et provisions	78 657	78 794

3.6 Compensation des comptes du tunnel du Fréjus avec le partenaire Italien

Conformément aux accords de la SFTRF avec la SITAF, l'essentiel des produits et des charges d'exploitation du tunnel est mis en commun par les deux sociétés. Ainsi, lorsqu'une société a dégagé un résultat d'exploitation supérieur à celui de l'autre, elle reverse la moitié de l'excédent à son homologue.

K€	2 022	2 021
Autres charges externes	408	114
Impôts et taxes	411	-391
Charges exceptionnelles	-117	0
Régularisation 2021	-172	369
Provision complémentaire IRAP	200	-250
Solde (charge) net dû par la S.F.T.R.F	730	-158

3.7 Résultat financier

K€	2022	2021
Intérêts et indexation des emprunts	-34 212	-34 346
Reprise en résultat de l'ajustement de valeur des emprunts à la date d'acquisition d'ATMB et de SFTRF	0	0
Reprise en résultat des primes d'émission créditrices	7 120	7 140
Intérêts d'emprunt nets	-27 092	-27 206
Dépréciation des titres de participations et créances rattachées	0	-900
Intérêts nets sur swaps	0	1
Divers	1 636	1 367
Produit des placements et intérêts sur créance de l'actif immobilisé	2 002	1 505
Résultat financier	-23 454	-25 233

3.8 Résultat exceptionnel

K€	2 022	2 021
Provisions pour risques et charges	0	0
Résultat de cession d'immobilisations	-280	-780
Compensation des achats d'immob. avec la SITAF et régularisation	-9	-4
Contentieux et indemnités	-622	-3
Divers	3 433	2 831
Résultat exceptionnel	2 522	2 044

L'augmentation du poste "contentieux et indemnités" s'explique par une charge liée à un contrôle fiscal de 652 K€ chez la SFTRF.

La diminution du résultat de cession d'immobilisations s'explique par l'abandon des projets relatifs à la refonte du logiciel de la clientèle péage et à la reconfiguration des bâtiments administratifs de Bonneville ainsi que la sortie d'actifs des agencements des bureaux du Suffren dont la location a été résiliée fin 2022. Ces deux événements ont généré une charge totale de 418 K€ chez ATMB.

3.9 Impôt sur le résultat

Les impôts différés actifs sur les déficits reportables de la société SFTRF ont été réévalués à 25%

K€	SFTRF	ATMB	2 022	2 021
Impôts exigibles	-8 854	-26 987	-35 841	-32 117
Impôts différés	-9 390	-281	-9 671	-6 245
Impôts sur le résultat	-18 244	-27 268	-45 512	-38 362

En 2021, la charge d'impôts exigibles s'élevait à 6 390 k€ chez SFTRF et à 25 727 k€ chez ATMB. La charge d'impôts différés était respectivement de 6 800k€ et - 555 k€.

3.10 Preuve d'impôt

	2022		2021	
	Base	Impôt	Base	Impôt
RESULTAT CONSOLIDE AVANT IMPOTS	154 405		118 790	
Taux de la société mère		25,0%		27%
Impôt constaté		-45 513		-38 362
Impôt théorique		-38 601		-31 479
Ecart d'impôt à justifier		6 912		6 883
Différences permanentes				
Mécénat	-246	-62	-237	-63
Amort.& prov.n.déductibles	-1 696	-424	-1 693	-449
TVTS	-46	-12	-50	-13
Quote-part dividendes (HG)	19	5	19	5
Dépréciation titres			-900	-239
Suramortissement 40%	70	18	70	19
Autres	-571	-143	-108	-29
Titres de participations AXNES				
Ajustements				
Dot. Complémentaires survaleur	1 133	283	1 133	300
Non reconnaissance d'impôts différés sur le déficit de la période (FDPITMA)	-21 016	-5 254	-21 016	-5 569
Contributions & crédits d'impôt				
Contribution additionnelle de 3,3%		-1 090		-980
Ajustement d'impôt		124		163
Impôts du en Italie ATMB		-358		-98
Total		-6 912		-6 884

3.11 Immobilisations du domaine concédé

Les valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles concédées, ainsi que les amortissements, ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

K€	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Ouverture de l'exercice 2022	2 061 921	(587 425)	1 474 496
Acquisitions	92 621		92 621
Cessions	(15 947)		(15 947)
Dotations aux amortissements		(87 934)	(87 934)
Reprises d'amortissement		26 184	26 184
Clôture de l'exercice 2022	2 138 595	(649 175)	1 489 420

Annexe aux comptes consolidés 2022

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des immobilisations du domaine concédé est supérieure à la valeur comptable de ces immobilisations. Aucune dépréciation n'a donc été constatée.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les flux de trésorerie futurs actualisés de la société SFTRF permettant d'obtenir la juste valeur des immobilisations du domaine concédé ont été les suivantes :

	2022	2021
Croissance annuelle du trafic de poids lourds jusqu'à l'ouverture du tunnel ferroviaire Lyon-Turin	Jusqu'en 2030	Jusqu'en 2030
Date d'ouverture du Tunnel Lyon-Turin	2031	2031
Croissance annuelle des tarifs (en fonction de l'inflation)	De 2,06% à 7,36%	De 1,78% à 2,87%
Croissance des frais de personnel	De 3,82% à 4,33%	De 2,78% à 3,55%
Autres charges	De 2,82% à 3,04%	De 1,65% à 2,55%
Taux d'actualisation	8,27%	7,18%

3.12 Immobilisations financières

Immobilisations financières

K€	2022	2021
Titres de participation	3 778	3 133
Autres immobilisations financières	1 274	1 225
Total des immobilisations financières	5 052	4 358
Détail des titres de participation :		
Titres SEMICROF	318	318
Titres AXXES	4 414	3 769
Titres AUTOROUTES TRAFIC	3	3
Titres SOREA	50	50
Titres SGTMB	57	57
Titres Capit'Alpes	120	120
Titres STEFF	13	13
Dépréciation (AXXES)	-1 197	-1 197
Total des titres de participation	3 778	3 133

- Titres SEMICROF

Les titres SEMICROF représentent une participation de 50,3% dans le capital de cette société d'économie mixte. A défaut d'informations financières plus récentes, les capitaux propres de cette société au 31 décembre 2021 sont de 1 721 K€.

Le conseil d'administration du 17 décembre 2015 a autorisé le rachat de titres complémentaires permettant de dépasser le seuil de 50%. Sur 2016, 302 ont été rachetés à plusieurs petits porteurs pour un montant de 61,9 K€.

Au 31 décembre 2021, la valeur brute comptable des titres détenus s'élève à 318,2 K€, pour une participation au capital de 50,32%.

Malgré la détention de cette participation, la SFTRF n'a jamais établi de comptes consolidés. Le bilan et le compte de résultat consolidés, tenant compte d'une consolidation par mise en équivalence de la société SEMICROF, seraient très peu différents des comptes individuels de la SFTRF. Cette hypothèse a donc été maintenue pour l'établissement des comptes consolidés du FDPITMA et la société SEMICROF n'a pas été incluse dans le périmètre de consolidation (les capitaux propres totaux de SEMICROF représentent moins de 1% des capitaux propres consolidés du FDPITMA).

- Titres AXXES

Les participations détenues par les filiales SFTRF et ATMB au capital de la SAS AXXES (structure destinée à assurer l'interopérabilité des réseaux), pour un montant total de 3 514 K€ correspondent à 9.36 % du capital.

La société AXXES a clôturé son dix-septième exercice en 2022. Compte tenu du résultat estimé 2022 et des perspectives économiques, il a été décidé de maintenir la provision pour dépréciation des titres de 900 K€ dans les comptes de la SFTRF et de 297 K€ dans les comptes de la société ATMB.

- Titres SNC Autoroutes Trafic

La SFTRF détient une participation au capital de la SNC Autoroutes Trafic, pour un montant de 3 K€. Cette participation correspond à 0,98% du capital.

- Titres SAEM SOREA

Une participation a été souscrite en 2008 au capital de la SAEM SOREA, pour un montant de 50 000 €. Cette participation représentait 0,625% du capital. Les principaux actionnaires de cette structure sont les communes de la vallée de la Maurienne, dont les activités de distribution d'électricité, de conception et d'exploitation des réseaux câblés et de fibres optiques exercées antérieurement par les régies municipales de ces communes ont été transférées à SOREA au cours de l'été 2007. Cette nouvelle organisation apporte un nouveau mode d'administration mieux adapté aux exigences du marché et permet d'engager un partenariat industriel à vocation essentiellement régionale.

3.13 Stocks de pièces de rechange

Stocks		
K€	2022	2021
Stock et en cours	1 737	1 569
Dépréciation des stocks	0	0
Total du stock	1 737	1 569

Les stocks sont constitués par des fournitures et des pièces de rechange nécessaires à l'entretien du tunnel et de l'autoroute.

3.14 Créances clients et autres créances

Créances clients et autres		
K€	2 022	2 021
Créances clients	59 026	57 290
Dépréciation des créances clients	-307	-318
Etats et organismes publics	29 134	26 144
Autres créances	7 996	7 633
Dépréciation des autres créances	-65	-42
Prime d'émission d'emprunts	97	139
Ecart sur indexation d'emprunt	0	0
Compte courant SITAF	0	0
Total des créances clients et autres	95 881	90 846

Toutes les créances ci-dessus ont des échéances inférieures à un an. Les amortissements des primes d'émission d'emprunts s'étaleront jusqu'en 2025 et correspondent à des emprunts émis après le 1^{er} janvier 2012.

3.15 Impôts différés

Les impôts différés se décomposent de la façon suivante :

Impôts différés

K€	2022	2021
Impôts différés actifs (dont déficits reportables)	41 105	50 777
Impôts différés passifs sur différences temporaires	0	0
Total des impôts différés	41 105	50 777

Les impôts différés correspondent essentiellement à l'activation de l'économie d'impôts sur le déficit reportable de 154 477 k€ au 31 décembre 2022 de la SFTRF (il s'élevait à 189 879 k€ en 2021). La valorisation de cet impôt différé actif chez SFTRF est rendue possible en raison de la convention tripartite existante entre le FDPITMA, ATMB et SFTRF.

Les impôts différés sur le déficit reportable de SFTRF expirent selon l'échéancier suivant :

K€	Total	N+1	N+2	N+3	N+4	> N+5	Illimité
Impôts différés sur déficit (SFTRF)	38 619	10 701	11 058	8 557	8 302		

Suivant le plan d'affaires SFTRF, l'ensemble des déficits fiscaux auront été intégralement utilisés en 2026.

3.16 Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance

K€	2022	2021
Autres charges constatées d'avance	3 060	2 976
Total des charges constatées d'avance	3 060	2 976

Les charges constatées d'avance concernent principalement l'étalement de la redevance domaniale.

3.17 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Disponibilités et Valeur Mobilières de Placement

K€	2022	2021
Valeur Mobilières de Placement et comptes à terme	413 634	266 734
Disponibilités	35 791	89 428
Total des disponibilités et des Valeur Mobilières de Placement	449 425	356 162

Les valeurs mobilières de placement se composent de dépôts à terme, de parts de SICAV monétaires et de comptes à vue rémunérés.

3.18 Dotation initiale

La dotation initiale représente la contrepartie du transfert gratuit par l'Etat au FDPITMA des actions qu'il détenait dans les sociétés ATMB et SFTRF. Elle s'analyse comme suit :

Valeur positive des actions ATMB :	67,29% x 564 145 k€ =	379 647 k€
Valeur négative des actions SFTRF :	99,9% x (333 561 k€) =	(333 360 k€)
Valeur nette du transfert :		46 286 k€

3.19 Intérêts minoritaires

(i) Les résultats annuels dégagés par la société ATMB reviennent au groupe à hauteur de la quote-part d'intérêts du FDPITMA dans cette société, soit 67,3%. Cependant, l'assemblée générale d'ATMB a la possibilité de verser un superdividende au FDPITMA.

(ii) Ainsi, l'analyse de l'article 47 des statuts de la société ATMB définit le schéma de répartition des capitaux propres entre la part groupe et la part revenant aux minoritaires, principalement au titre des deux éléments suivants :

- Dividende minimal revenant exclusivement au FDPITMA : l'article 47 des statuts de la société ATMB alloue systématiquement un montant de 6 % du nominal des actions aux porteurs des actions non amorties. Ce premier dividende prélevé sur les sommes distribuables bénéficie uniquement au FDPITMA, seul porteur des actions B non amorties, et cela jusqu'en 2051,
- Répartition du capital entre la part groupe et la part des minoritaires : seul le capital non amorti est susceptible d'être remboursé aux actionnaires lors de la liquidation de la société. Le capital amorti ayant été déjà remboursé, les actionnaires porteurs des actions correspondantes (actions de jouissance) ne bénéficieront d'aucun remboursement de leurs actions lors de la liquidation. Comme le FDPITMA est l'unique porteur d'actions B non amorties, c'est le seul actionnaire à pouvoir prétendre au remboursement de ses actions. Il en résulte que les actionnaires autres que le FDPITMA n'ont aucun droit dans le capital.

Il en résulte que le taux d'intérêt retenu pour déterminer la part des résultats annuels revenant au groupe s'élève à 71,21% et que le taux d'intérêt retenu pour déterminer la part revenant aux minoritaires s'élève à 28,79%.

3.20 Provisions pour risques et charges

K€	En ouverture de l'exercice 2022	Dotations	Reprises	Autres mouvements	En clôture de l'exercice 2022
Compte épargne temps	4 906	691	0	-210	5 387
Engagements sociaux	6 354	0	-2 826	-141	3 387
Autres risques et charges	473	655	-197	0	931
Total des provisions pour risques et charges	11 733	1 346	-3 023	-351	9 705

Le montant de 9 705 k€ se décompose de la manière suivante 7 214 k€ pour SFTRF et 2 491 k€ pour ATMB.

SFTRF :

Concernant SFTRF, la provision pour indemnité de fin de carrière est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Elle a été actualisée au taux de 3,75%, le taux retenu à la fin de l'exercice 2021 étant de 1,00%. La dotation de l'exercice 2022 tient compte des mesures d'allongement de la durée de la vie active prévues par la loi du 20 janvier 2014, l'âge de la retraite étant ainsi porté à 63 ans pour les employés et à 65 ans pour les cadres nés à partir du 1er janvier 1970, contre 62 et 64 ans antérieurement. A noter que ces engagements ont été financés à hauteur de 2 000 K€ par des contrats d'assurance sur l'exercice 2018.

Un compte épargne temps de type particulier est mis en place concernant les salariés affectés à la sécurité du tunnel du Fréjus. Il prévoit notamment une possibilité de départ anticipé, et, de ce fait, une capitalisation en CET plus importante que pour les autres salariés. Un montant de 115,6 K€ a été provisionné au titre de l'exercice 2022. De même, la mise en place en 2005 d'un compte épargne temps concernant l'ensemble du personnel a conduit à provisionner les soldes de congés et de RTT antérieurement acquis, pour un montant de 575 K€. Au total, les dotations au titre des comptes épargne temps s'élèvent à 690,6 K€.

ATMB :

Concernant ATMB, les engagements de la société à l'égard de son personnel comprennent les indemnités de départ en retraite, de médailles du travail et les indemnités dues dans le cadre de la Cessation Anticipée d'Activité (CATS).

La société a choisi de verser des primes à une compagnie d'assurance permettant de couvrir tout ou partie de son engagement au titre des indemnités de départ à la retraite. Le solde non couvert par les actifs cantonnés reflète le montant net de son engagement et fait l'objet d'une comptabilisation au passif de la société. Cette dette présentée dans les provisions est évaluée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels résultant de cette méthode sont comptabilisés en résultat au moment où ils apparaissent. Le taux d'actualisation retenu est 3,86% (0,87% en 2021) et le taux de revalorisation des salaires est de 2,78% (2,82% en 2021). L'engagement total au titre des indemnités de départ à la retraite s'élève à 5 918 milliers d'euros fin 2022.

Les engagements pour les médailles du travail et cessation anticipée d'activité sont provisionnés au bilan et la variation de ces engagements est comptabilisée en charges de personnel.

3.21 Emprunts et dettes financières**Emprunts et dettes financières**

K€	2022	2021
Emprunts auprès de la C.N.A *	1 008 264	1 009 264
Emprunts auprès de la C.N.A * - B.E.I **	74 444	81 944
Total des emprunts	1 082 708	1 091 208
Intérêts courus non échus	16 397	16 437
Autres	1 710	2 074
Total des emprunts et dettes financières	1 100 815	1 109 719

* *Caisse Nationale des Autoroutes*

** *Banque Européenne d'Investissement*

Les emprunts ont été souscrits auprès de la Caisse Nationale des Autoroutes (CNA), établissement public à caractère administratif, dans le cadre d'une convention conclue entre la CNA et les sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes (SEMCA). Cette convention prévoit la mise à disposition des fonds levés par la CNA, soit dans le cadre de son programme d'émission obligataire, soit auprès de la BEI.

Les prêts consentis par la CNA à la SFTRF sont assortis des mêmes conditions et des mêmes échéances que les emprunts souscrits par la CNA pour les financer.

Les emprunts CNA portent pour leur majeure partie des intérêts à des taux fixes. Le taux nominal moyen pondéré sur les emprunts CNA évolue de 1.057% pour l'exercice 2021 à 0,953% pour l'exercice 2022.

La ligne « autres » ci-dessus comprend des dépôts et cautionnement consentis à ATMB pour un montant de 1 635 k€ (1 664 k€ au 31 décembre 2021) et à SFTRF pour un montant de 69 k€ (401 k€ au 31 décembre 2021).

Les emprunts CNA, CNA-BEI et BPA, s'analysent comme suit au 31/12/2022 :

Année de souscription	Libellés	Taux d'intérêt actuel	Taux d'intérêt annuel fixe	Capital restant dû			
				<1an	1<x<5ans	>5ans	TOTAL
2005	CNA		3,75%		336 264		336 264
2011	CNA		3,75%		25 000		25 000
2012	CNA		3,75%		90 000		90 000
2013	CNA		3,75%		147 000		147 000
2013	CNA BEI*	0,00%			5 556		5 556
2014	CNA		3,75%		45 000		45 000
2014	CNA BEI*	0,557%			9 722		9 722
2015	CNA BEI	0,00%			45 000		45 000
2015	CNA		3,75%		85 000		85 000
2015	CNA		1,125%			140 000	140 000
2015	CNA		3,75%		100 000		100 000
2016	CNA BEI*	0,00%				11 458	11 458
2017	CNA BEI*	0,00%				2 708	2 708
2017	CNA		3,75%		40 000		40 000
			Totaux	0	928 542	154 166	1 082 708
Indexation d'emprunts							-
Total							1 082 708

3.22 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
K€	2022	2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 249	14 630

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés ont des échéances inférieures à un an.

3.23 Autres dettes

K€	2022	2021
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 785	14 207
Dettes fiscales et sociales	41 728	35 973
Autres dettes	13 424	12 745
Compte courant SITAF	5 457	3 017
Total des autres dettes	93 394	65 942

Les dettes ci-dessus ont des échéances inférieures à 1 an.

3.24 Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance		
K€	2022	2021
Primes d'émission d'emprunt	18 174	25 320
Redevances des sous concessionnaires à étaler	2 498	2 515
Recettes des cartes d'abonnement perçues d'avance	2 152	1 995
Participations du département de Haute Savoie		
Participations du canton de Genève		
Participations et redevances fibre optiques	773	742
Autres	2 254	3 414
Total des produits constatés d'avance	25 851	33 986

Les primes d'émission d'emprunt sont reprises en résultat sur la durée des emprunts pour les emprunts mis en place après le 1^{er} janvier 2012. Les redevances des sous concessionnaires sont étalées sur la durée des contrats.

Les produits de cessions d'opérations de swaps de taux résultent du dénouement d'un swap par suite de l'échange de dettes ayant eu lieu en 2005, pour lequel la soulte payée est étalée sur la durée du nouvel emprunt émis, soit jusqu'en 2025.

Par symétrie, le produit relatif dégagé au dénouement de ce swap est étalé sur la même durée, soit un produit annuel de 631 K€. Le montant de cette reprise est inclus dans la ligne « swaps de taux d'intérêts sur emprunts » dans le résultat financier.

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Information sectorielle

Le compte de résultat par activité s'analyse comme suit :

En 2021				
K€	FDPITMA	SFTRF	ATMB	Total
Chiffre d'affaires		143 890	202 914	346 804
<u>Charges d'exploitation :</u>				
- achats et charges externes	-72	-21 628	-45 155	-66 855
- charges de personnel		-19 096	-26 220	-45 316
- autres charges nettes d'exploitation		1 217	132	1 349
- impôts et taxes		-4 659	-10 393	-15 052
- dotation aux amortissements et aux provisions		-39 624	-39 170	-78 794
- compensation des charges avec la S.I.T.A.F.		-157		-157
Total des charges d'exploitation	-72	-83 947	-120 806	-204 825
Résultat d'exploitation	-72	59 943	82 108	141 979
Dépréciation des immobilisations du domaine concédé (reprise)				0
Résultat d'exploitation après dépréciations	-72	59 943	82 108	141 979

En 2022				
K€	FDPITMA	SFTRF	ATMB	Total
Chiffre d'affaires		169 272	217 690	386 962
<u>Charges d'exploitation :</u>				
- achats et charges externes	-76	-21 981	-45 294	-67 351
- charges de personnel		-20 416	-28 313	-48 729
- autres charges nettes d'exploitation		1 002	11	1 013
- impôts et taxes		-5 673	-11 498	-17 171
- dotation aux amortissements et aux provisions		-39 653	-39 004	-78 657
- compensation des charges avec la S.I.T.A.F.		-730		-730
Total des charges d'exploitation	-76	-87 451	-124 098	-211 625
Résultat d'exploitation	-76	81 821	93 592	175 337
Dépréciation des immobilisations du domaine concédé (reprise)				0
Résultat d'exploitation après dépréciations	-76	81 821	93 592	175 337

4.2 Cahier des charges

Les conventions de concession et les cahiers des charges annexées constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre ATMB, SFTRF et l'Etat. Ils réglementent notamment la construction et l'exploitation de l'autoroute et du tunnel, les dispositions financières applicables, la durée des concessions et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives de l'exploitation, figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état d'entretien l'ensemble des ouvrages et de tout mettre en œuvre pour maintenir la continuité de la circulation dans de bonnes conditions,
- La faculté de l'Etat de résilier les contrats de concession par anticipation et de les racheter. En vertu des règles de droit public, l'Etat dispose d'une faculté de résiliation unilatérale des concessions pour motif d'intérêt général et sous le contrôle du juge. En outre, la convention prévoit un droit de rachat par l'Etat.

4.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2022 pour les trois entités consolidées s'élèvent à 62 K€.

4.4 Informations complémentaires ATMB

4.4.1 Engagements hors bilan

Engagements reçus (K€)	2022	2021
Cautions bancaires sur marchés	3 924	3 604
Cautions bancaires hors marchés	1 042	1 322
Cautions bancaires reçues des clients	21 063	17 448

Engagements réciproques (K€)	2022	2021
Marchés de travaux (non exécutés à la clôture de l'exercice)	44 028	28 646
Hors marchés (non exécutés à la clôture de l'exercice)	2 576	5 031

4.4.2 Actifs et passifs éventuels

Aucun élément d'actif ou de passif éventuel n'est identifié.

4.4.3 Principaux investissements réalisés

Les opérations d'investissements, s'élèvent à 63,3 M€, dont 29,5 M€ pour l'Autoroute Blanche, 9,8 M€ pour la RN205 et 24 M€ pour le Tunnel du Mont Blanc.

Principaux investissements Autoroute Blanche :

• Nappe de captage Sallanches	4,8 M€
• Extension aires de Valleiry	2,8 M€
• Chaussées	2,2 M€
• Energie locaux techniques trace	1,9 M€
• Refonte SGC	1,3 M€
• Nappes de captage Cluses	1,3 M€
• Nouveau SAE	1,0 M€
• Plan Intégration Environnementale	1,0 M€
• Travaux de génie civil et fibre optique	0,9 M€
• Dispositif de retenue	0,8 M€
• Aire stationnement BPV Viry	0,8 M€
• ERP 2	0,7 M€
• Renouvellement des PMV/PIA	0,6 M€
• Free Flow Ouvert	0,5 M€
• Refonte système contrôle d'accès	0,5 M€
• Refonte site web	0,5 M€
• Signalisation vertical	0,4 M€

Principaux investissements RN205 :

• Modification defile Sainte Marie	2,9 M€
• Encoorbellement descente des Egratz	1,1 M€
• Energie locaux techniques tracé	0,2 M€
• Murs anti-bruits	0,2 M€
• Chaussées	3,9 M€

Principaux investissements Tunnel du Mont Blanc :

• Tapis d'enrobé tunnel	11,6 M€
• Réhabilitation de la dalle (1 km)	7,3 M€
• Aménagement Bassin "Praz Délé Est" plateforme Sud	0,9 M€
• Réseau Incendie Centralisé (RIC)	0,9 M€

4.4.4 Missions de gestion des risques et audit

Un recensement des risques opérationnels a été effectué et complété.

Poursuite du renforcement de la maîtrise des risques avec la mise en place de nouvelles dispositions techniques et organisationnelles. Une douzaine de collaborateurs a été formée aux rôles de coordinateurs et secrétaires, afin d'appréhender la gestion de crise. Deux exercices de crise ont été organisés dont les thèmes étaient : un déversement accidentel avec atteinte à l'environnement et un second exercice de carambolage sur l'Autoroute avec nombreuses victimes et un fort enjeu médiatique nécessitant l'armement de la cellule de crise.

Une attention particulière a été portée sur le sujet du RGPD : rédaction d'une « Politique de protection des données 2022 » ainsi que des procédures et notes associées.

Diverses missions d'audit ont été réalisées dont une sur la problématique RGPD au niveau du service Client.

4.5 Informations complémentaires SFTRF

4.5.1 Litiges

La société est partie à un certain nombre de litiges dans le cours normal de ses activités. La SFTRF considère qu'au 31 décembre 2022 aucuns des litiges en cours, liés à la conduite de ses activités, n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat d'exploitation, son activité ou sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

4.5.2 Investissements à réaliser

a. Second tube

Les derniers travaux de génie-civil à réaliser concernent essentiellement la plate-forme italienne : derniers tronçons de galerie artificielle et bâtiment F (bâtiment climatisation / ventilation sanitaire) dont l'achèvement est prévu début 2023, ce qui permettra d'y installer les équipements correspondants.

Au printemps 2023, les derniers travaux d'équipements du second tube des marchés M1 à M5 devraient être achevés. Les mois précédant l'ouverture à la circulation prévue à l'automne 2023 seront consacrés à la réalisation des différentes phases d'essais de qualification des équipements (essais systèmes, essais globaux) avant la phase de marche à blanc.

L'organisation de l'exploitation du 2nd tube est en cours de déploiement ; en particulier le dossier de sécurité du nouvel ouvrage, constitué de deux tubes unidirectionnels, a été constitué. Les formations des équipes de secours internes et des personnels du poste de contrôle seront réalisées sur la base des nouvelles procédures. Le personnel technique a été renforcé et est en cours de formation sur les nouvelles installations et un service informatique a été créé, d'une part pour assurer une bonne gestion des nouvelles installations qui sont de plus en plus informatisées et d'autre part pour prendre en charge la cybersécurité au niveau requis.

b. Tunnel du Fréjus

Le système de supervision SSCC devra s'interfacer à la nouvelle supervision SUP-TECH qui pilotera les installations des 2 tubes lorsqu'ils seront tous deux en exploitation. Une nouvelle version (SSCC V29) est donc en préparation et intégrera un rôle de passerelle permettant :

- de passer les commandes reçues de la SUP-TECH vers les équipements du tube G1 encore interfacés au SSCC ;
- de remonter les informations des équipements du tube G1 vers la nouvelle SUP-TECH.

Cette version V29 est actuellement en test d'intégration sur la plateforme multi métiers, créée spécifiquement pour tester l'ensemble des systèmes qui contribueront à l'exploitation du Fréjus constitué de ses 2 tubes ; sa mise en service doit être concomitante à la mise en service du 2nd tube. Une étude a été lancée pour définir le cahier des charges de rénovation de la peinture des piédroits sur la partie Française avec une échéance de réalisation en 2022 ou 2023.

Les tranches optionnelles des marchés Mx, d'équipement du 2nd tube, permettront une mise à niveau des équipements du tube G1 avec ceux installés dans le tube G2 pour sa mise en service. Certains des travaux ont débuté en 2022, ils se poursuivront jusqu'à fin 2024 ; dans le détail, les installations concernées sont :

- Le réseau d'appels d'urgence (RAU) dont les bornes ont été remplacées par de nouvelles identiques à celles du 2nd tube. Le système central, prenant en charge les bornes des 2 tubes sera quant à lui opérationnel pour l'ouverture du 2nd tube ;
- Le système RADIO est en cours de déploiement, un nouveau câble rayonnant a été installé, les nouveaux émetteurs de diffusion seront installés dans les locaux techniques des rameaux et le nouveau système sera complètement opérationnel dans les 2 tubes, dès l'ouverture du 2nd ;

- Le système de vidéo surveillance et DAI (Détection Automatique d'Incidents) est en cours de déploiement dans le tube G1 ; les fibres optiques du nouveau réseau vidéo et les caméras seront installées et réglées dès le début 2024. À l'ouverture du 2nd tube, 2 systèmes vidéo Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2022 33/36 distincts seront opérationnels ; le nouveau pour le tube G2 et l'ancien dans le tube G1, mais toutes les images et alarmes remonteront à l'unique poste de contrôle centralisé ;
- Les poteaux incendie du tube G1 sont en cours de remplacement ; ils devraient tous être renouvelés pour l'ouverture du tube G2 ;
- La signalisation du tube G1 sera progressivement mise en conformité avec celle du tube G2. En particulier, le fil d'Ariane sera remplacé par un nouveau identique à celui du tube G2 et les plots de jalonnement seront renouvelés avec une inter distance de 15 m au lieu de 20 m, en cohérence avec le tube G2. Des demi barrières seront installées à chaque by-pass, comme dans le tube G2 ;
- Tous les équipements du tube G1 seront progressivement raccordés sur les nouvelles installations électriques mises en service avec le tube G2 ; dans le même temps, les équipements seront connectés aux nouveaux automates de la SUP-TECH. À terme (probablement en 2025), les anciennes installations électriques et l'ancienne supervision (SSCC) pourront être démantelées.

Un nouveau bâtiment de contrôle des portiques thermographiques sera construit sur la plateforme française, en remplacement de l'actuel bungalow préfabriqué. Ce bâtiment contiendra également une extension des locaux des douanes, les marchés des différents lots de travaux sont en cours d'attribution ; les travaux sont prévus en 2024.

Les travaux de dépose du bardage des piédroits, commencés en 2022 sur la partie italienne du tunnel, se poursuivront en 2023. Ils seront complétés par la dépose du revêtement de protection incendie (Promatech) posé sous dalle des gaines de ventilation au niveau des anciens abris.

c. Autoroute de la Maurienne

Le viaduc du Charmaix :

- Selon le planning prévisionnel, la fin des travaux du nouvel ouvrage devrait intervenir en mai 2023 (notamment les travaux de raccordement à la voirie existante), ce qui devrait permettre sa mise en service à la fin du mois ;
- Le volet contractuel traitant du sinistre de la charpente métallique et associant les assurances devrait être formalisé via un avenant n°2 début 2023 ;
- Les travaux de déconstruction du viaduc existant devraient démarrer mi 2023 et être globalement terminés en fin d'année. Quelques finitions devraient être réalisées en 2024 (bassins de rétention pour les eaux pluviales à l'emplacement du viaduc actuel).

Autres investissements :

- La deuxième phase de travaux de renouvellement des chaussées au droit des tunnels d'Aiguebelle/Hurtières sur 9 km en sens 2 ;
- La maîtrise d'œuvre de réfection de bassins d'assainissement enterrés (B2 188.7 et B1 190) ;
- Une première phase de travaux sur le viaduc d'Aiton comprenant la rénovation du terreplein central (dispositif de retenue, corniche caniveau) ;
- La poursuite des maintenances extraordinaires des accélérateurs des tunnels d'Aiguebelle, des Hurtières et d'Orelle ;
- Le début de la rénovation du système de feux d'affectation de voie sur les gares de péage ;
- Les études de conception de la rénovation des systèmes vidéo/DAI de l'autoroute et des feux d'affectation de voies des tunnels ;
- La rénovation des éclairages du demi-diffuseur d'Hermillon et du diffuseur de Sainte Marie de Cuines ;
- La fin des travaux de remplacement du réseau GTC ventilation du tunnel d'Orelle et les études du remplacement du réseau GTC « énergie et besoins divers ».

4.5.3 Prévisions financières à long terme et recapitalisation

Des études financières à long terme sont régulièrement mises à jour par la société. Elles font apparaître des enjeux importants de recapitalisation et de refinancement compte tenu, en particulier, des besoins pour le remboursement in fine des emprunts. Leurs hypothèses en matière de trafics correspondent aux dernières études réalisées par la société.

Elles portent sur l'évolution des échanges transalpins et de leur répartition le long de l'arc alpin, la répartition mondiale dans le contexte du développement de l'offre ferroviaire (mise en service du Tunnel Euralpin Lyon Turin) et des choix d'itinéraires entre les tunnels routiers du Fréjus et du Mont Blanc.

4.5.4 Exposition aux risques financiers

- Risques financiers

La SFTRF opère exclusivement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Elle ne supporte donc pas de risque de change sur les transactions qu'elle effectue. Le financement externe de la SFTRF est libellé exclusivement en euros. La société ne supporte donc pas de risque de change du fait de ses dettes.

La dette financière de la SFTRF est principalement à taux fixe, de sorte que le risque encouru sur ses charges financières du fait d'une hausse des taux est nul.

Le risque de crédit supporté par la SFTRF, constitué par le risque de défaillance financière de ses débiteurs, résulte principalement du crédit accordé aux clients. Ce risque est minime compte tenu des modalités de paiement des recettes de péage, ainsi que des garanties obtenues des clients abonnés.

Le risque de liquidité est celui de ne pouvoir payer les dettes aux échéances prévues. Il est actuellement maîtrisé grâce au mécanisme de recapitalisation pérenne mis en place par l'Etat.

- **Risques généraux**

La SFTRF disposait d'une cartographie des risques réalisée en 2007-2008, par la société SAGERIS. Il est apparu nécessaire d'en faire une mise à jour sur le premier trimestre 2019.

La démarche a consisté à identifier les risques qui pourraient remettre en cause l'atteinte des objectifs de SFTRF. Ces risques ont été identifiés et documentés dans le but d'établir une hiérarchie débouchant sur la mise en œuvre des plans d'actions, qui s'étalent sur la période de 2019 à 2023.

Les risques ont été identifiées en 8 familles :

- Stratégie
- Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE)
- Humain et organisation
- Systèmes d'information et de communication
- Clients
- Opérationnels
- Finance et commercial
- Réglementation et conformité

Un classement a ensuite été élaboré afin d'évaluer chacun de ces risques, suivant :

- Le niveau d'impact
- La probabilité de survenance
- Le degré de maîtrise

4.6 Valeur des filiales au 31 décembre 2022

La valeur des filiales au 31 décembre 2022 s'analyse comme suit :

Valeur de SFTRF : $246\,829\text{ k€} \times 99,94\% = 246\,681\text{ k€}$

Valeur de ATMB : $1\,390\,220\text{ k€} \times 67,29\% = 935\,562\text{ k€}$

Valeur totale des filiales : 1 182 243 k€